

# MAIRIE de LA CHAVANNE

306 Route de la Combe de Savoie  
73800 LA CHAVANNE

lachavanne.mairie@wanadoo.fr  
Tel 04 79 84 09 03 - Fax 04 79 84 09 50



<http://lachavanne.fr>

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – COMMUNE de LA CHAVANNE

### COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 11 décembre 2019 à 18h30mn

---

**Présents** : M. DESCHAMPS-BERGER Richard, M. RENARD Jean-Pierre, Mme BENOIT Véronique, Mme DURET Mandy, M. PETIT Gilles, M. MILESI Alain, M. BERTHET Jean-Philippe, M. MAZZINI Jean-Charles, M. VALLET Philippe, M. MICHEL Jean-Pierre.

**Excusés** : Mme BAECILE Stéphanie, Mme DOUCHEMENT Clotilde.

---

M. le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 octobre 2019

- Ne soulevant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.
- 

#### ○ Paiement des dépenses d'investissement par anticipation au vote du budget 2020

Conformément à l'article L 1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget primitif, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits globaux ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents à la dette.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement du budget principal préalablement au vote du budget primitif 2020.

#### Budget Principal :

Dépenses réelles prévisionnelles	1 162 800,00 €
- Compte 16	- 40 000,00 €
- Opérations d'ordre	- 7 300,00 €
- Résultat	- 0,00 €

Total 1 115 500,00 €

25 % = 278 875,00 €

M. le Maire propose d'ouvrir les crédits comme suit :

#### Budget Principal :

Chapitre 21 2151	2 000,00 €
Chapitre 23 2313	185 000,00 €
Chapitre 23 2315	91 875,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal (vote : pour = 10, abstention = 0, contre = 0) :

- décide d'ouvrir préalablement au vote du budget primitif 2020 les crédits en section d'investissement comme exposé ci-dessus,
- autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes,
- s'engage à inscrire, au minimum, au budget primitif ci-dessus les crédits ouverts par la présente délibération.

○ **Indemnité de Conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la Commune**

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Vu l'état liquidatif fourni par Mme Florence VALLET, Receveur, pour l'année 2019,

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur :

- l'attribution d'une indemnité de conseil à Mme Florence VALLET,
- le montant de l'indemnité de conseil à Mme Florence VALLET.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal (vote : pour = 10, abstention = 0, contre = 0) :

- décide que la commune pourra solliciter personnellement Mme Florence VALLET, Receveur, afin qu'elle lui fournisse conseil et assistance, et décide de lui attribuer une indemnité de conseil au taux de 75 % ;
- dit que cette décision sera révisée chaque année.

○ **Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de CHAMOIX-SUR-GELON : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable – Exercice 2018**

M. le Maire présente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de CHAMOIX-SUR-GELON pour l'année 2018. Ce rapport est à disposition au secrétariat, aux jours et heures d'ouverture au public.

Il informe les élus que le RPQS du Syndicat des Eaux de LA ROCHETTE - Exercice 2017 et le programme d'actions mis à jour le 08 octobre 2019 sont joints à ce document.

○ **Questions diverses**

- Point sur les deux chantiers en cours « Réhabilitation de la Mairie et Création d'une salle annexe » et « Aménagement de la Place de l'Eglise » :  
Les travaux de ces deux chantiers débuteront en janvier 2020 pour une durée de 3 mois concernant l'aménagement de la place de l'Eglise et de 8 à 10 mois pour la réhabilitation de la mairie et création d'une salle annexe.  
M. le Maire fera distribuer, début janvier, un document aux habitants de la commune pour les informer des conditions de circulation pendant les travaux de l'aménagement de la place de l'Eglise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LA CHAVANNE, pour être affiché le 17 décembre 2019 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 05 août 1884.

A La Chavanne, le 17 décembre 2019.

Le Maire, Richard DESCHAMPS-BERGER

